



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **6 août 2019**, à 19h30, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 5 M Mathieu Malenfant	Siège # 2 M. Marc Bédard
	Siège# 4 M. Nicolas Dufresne
	Siège# 6 Mme Patricia Hamel

Siège # 3 Mme Sylvie Gélinas est absente de cette séance.

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers est absent de cette séance.

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

6 août 2019

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 ;
4. Remise des certificats honorifiques comité 12-18 ;
5. Rapport des comités
6. Suivi au procès-verbal :
 - Ponceau Rang 1
 - PIIRL, Rang 11
7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

8. Autoriser les travaux de pavage dans le Rang St-François, au montant de 13 830.00 \$ plus taxes pris à même le fond carrière sablière ;
9. Autoriser le relevé et vérification de la signalisation routière, au montant de 1 880.00 \$ plus taxes ;
10. Autoriser la réparation de la rue Industrielle, au montant de 20 000.00 \$ plus taxes ;
11. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2019-001 décrétant une dépense de 447 855.00 \$ et un emprunt de 447 855.00 \$ pour le remplacement d'un ponceau dans le Rang 1 ;
12. Autoriser les travaux de nettoyage de la canalisation du réseau pluvial dans le rang St-François, au montant de 5 000.00 \$ plus taxes ;
13. Autoriser le dépôt d'un dossier de candidature – Accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE) ;
14. Correspondance :
 - MTQ, signalisation route 165 à la hauteur de la halte routière
15. Varia ;
16. Période de questions ;
17. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-08-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Reporté



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

4. Remise des certificats honorifiques comité 12-18

Reporté

5. Rapport des comités

- **MAE** : Vacances ;
- **CIC** : Prépare édition 2019 ;
- **Régie Incentraide** : Vacances
- **MRC** : 10^e anniversaire Prix jeunesse ;
- **Bibliothèque** : Vacances, réouverture le mercredi 7 août ;
- **Loisirs** : Camp de jour inter-camp, bien déroulé, de bons commentaires ;

6. Suivi au procès-verbal

- **Ponceau Rang 1**, Attente de réponse du ministère des finances
- **PIIRL, Rang 11**, Accepté à la MRC

(2019-08-002)

7. Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 6 août 2019 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-003)

8. Autoriser les travaux de pavage dans le Rang St-François, au montant de 13 830.00 \$ plus taxes pris à même le fond carrière sablière

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU les correctifs effectué l'an passé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser les travaux de pavage dans le Rang St-François, au montant de 13 830.00 \$ plus taxes pris à même le fond carrière sablière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

(2019-08-004)

9. Autoriser le relevé et vérification de la signalisation routière, au montant de 1 880.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant et résolu d'autoriser le relevé et vérification de la signalisation routière, au montant de 1 880.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-005)

10. Autoriser la réparation de la rue Industrielle, au montant de 20 000.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU les différentes options proposées et les coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marc Bédard et résolu d'autoriser la réparation par pulvérisation sur une longueur de 0.6 km de la rue Industrielle, au montant approximatif de 20 000.00\$ incluant signalisation plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-006)

11. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2019-001 décrétant une dépense de 447 855.00 \$ et un emprunt de 447 855.00 \$ pour le remplacement d'un ponceau dans le Rang 1 :

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2019-001 décrétant une dépense de 447 855.00 \$ et un emprunt de 447 855.00 \$ pour le remplacement d'un ponceau dans le Rang 1 :

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil est autorisé à remplacer le ponceau dans le rang 1, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Équipe Laurence, en date du 18 juin 2019, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 447 855.00 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 447 855.00 \$ sur une période de 20 ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

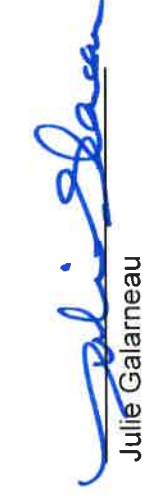
Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Gilles Marchand

Maire


Julie Galarneau

Directrice générale



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2019-08-008)

ou annotation

12. Autoriser les travaux de nettoyage de la canalisation du réseau pluvial dans le rang St-François, au montant de 5 000.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU la responsabilité de la municipalité à maintenir en bon état son réseau d'égout pluvial afin d'y permettre le libre écoulement des eaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Patricia Hamel et résolu d'autoriser les travaux de nettoyage de la canalisation du réseau pluvial dans le rang St-François, au montant de 5 000.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-08-009)

13. Autoriser le dépôt d'un dossier de candidature - Accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité de St-Louis-de-Blandford afin d'être reconnue Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité de St-Louis-de-Blandford de mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu d'autoriser et d'approuver le dépôt du dossier de candidature au Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour l'obtention de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE).

Il est également résolu :

DE CONFIRMER que Madame Patricia Hamel, conseillère, prend la responsabilité du dossier Municipalité amie des enfants (MAE);

QUE Mme Julie Galarneau, directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

QUE la municipalité s'engage à :

1. **Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants;**
2. **Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats lié aux intentions de votre dossier de candidature;**



N° de résolution
ou annotation

3. **Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants lorsque le projet sera rendu à mi-chemin ;**
4. **Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;**
5. **Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation;**
6. **Faire la promotion de l'accréditation en :**
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local;
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;
7. **Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Correspondance

- MTQ, signalisation route 165 à la hauteur de la halte routière

15. Varia

- Aucun ;

16. Période de questions

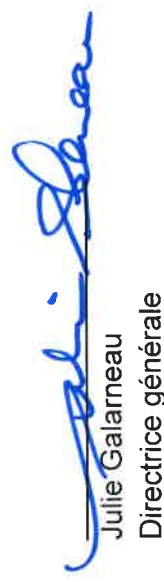
M. Gilles Marchand, maire, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question conformément au règlement de la municipalité.

17. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Nicolas Dufresne, de lever l'assemblée à **20 heures et 02 minutes**.


Gilles Marchand
Maire


Julie Galarnau
Directrice générale



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

Le maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Julie Galarneau
Directrice générale